

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 novembre 2017

BREXIT : Une délégation FNTR a rencontré la Task Force 50 de Michel Barnier en charge des négociations pour évoquer les conséquences sur le transport routier de marchandises

La sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne représente un défi majeur, en particulier pour le secteur du transport routier de marchandises qui se trouve au cœur des échanges économiques. Le long processus de négociations qui doit se terminer le 30 mars 2019 ouvre une période d'incertitude très forte. Les échanges de marchandises s'opérant majoritairement par la route, quelles seront les conditions appliquées aux entreprises de transport et aux marchandises après le Brexit mais aussi pendant une éventuelle période de transition ?

C'est une délégation de professionnels de la FNTR, par ailleurs présente à Bruxelles depuis 20 ans, qui a rencontré ce mercredi 8 novembre les négociateurs de la Task Force 50, service en charge de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni, dans le cadre du Brexit. La Fédération a ainsi dressé l'ensemble des questions spécifiques au transport routier de marchandises devant être abordées lors des négociations pour le maintien des échanges commerciaux avec le Royaume-Uni.

Fin du libre-échange avec la Grande Bretagne et retour des douanes

Le 30 mars 2019, le Royaume-Uni sera un Etat tiers. Sa sortie de l'Union douanière engendrera des coûts supplémentaires pour les entreprises de transport françaises. Celles-ci devront alors recruter des personnes qualifiées en matière douanière pour réaliser des déclarations import/export ou alors faire appel à des prestataires extérieurs. En effet, depuis 1993, les entreprises de transport n'ont plus la compétence en douanes du fait de l'abolition des frontières. Avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, les entreprises de transport subiront des coûts supplémentaires dus aux prestations douanières ainsi que des temps d'attente inhérents à ces formalités.

La FNTR demande une période de statu quo de 3 ans

Pour éviter le vide juridique jusqu'à l'entrée en vigueur du futur accord entre le Royaume-Uni et l'UE, une période de transition sous forme de *statu quo* est indispensable. La FNTR demande que cette période de *statu quo* s'étende à 3 ans avec 2 années supplémentaires et non 2 années comme cela est prévu, et ce dans un double objectif d'anticipation et de négociation. Premièrement, la période de *statu quo* permettrait aux transporteurs de s'adapter au futur système et d'intégrer progressivement les nouvelles règles. Deuxièmement, cette période de transition permettrait aux négociateurs de tenir compte des spécificités des entreprises du transport routier.

« Le transport routier sera l'un des premiers secteurs impacté par la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. C'est pourquoi nous avons fait le choix de prendre les devants et de solliciter très tôt les négociateurs européens pour participer activement aux négociations. Nous serons très vigilants et proactifs », déclare Jean-Christophe PIC, président de la FNTR.

A PROPOS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS

La Fédération Nationale des Transports Routiers est la 1ère organisation professionnelle du transport routier en France. Elle représente des entreprises de toutes tailles (groupes, PME, ETI, TPE) et de toutes spécialités, aux activités diversifiées.

Membres actifs: L'UNOSTRA et la Chambre Syndicale du Déménagement (CSD)

Suivez la FNTR sur twitter @fntr et sur http://www.fntr.fr/

CONTACTS PRESSE

FNTR
Marie-Laure Merville
01 44 29 04 23
ml.merville@fntr.fr

COMFLUENCE Raïd Zaraket 01 40 07 02 05 raid.zaraket@comfluence.fr